

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 12 novembre 2008

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Membres présents :

memores presents.	
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMENT
M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
Mlle Stéphanie MODDE	M. Christian PARIS
M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CAMBILLARD.
M. Alain LINGER	
M. Pierre LAMBOROT	
	M. Didier MARTIN M. Benoît BORDAT M. Joël MEKHANTAR M. Christophe BERTHIER M. Philippe DELVALEE M. Georges MAGLICA Mme Françoise TENENBAUM Mme Anne DILLENSEGER Mme Christine DURNERIN Mme Nelly METGE Mme Elisabeth BIOT Mlle Christine MARTIN Mlle Nathalie KOENDERS Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY M. Alain MARCHAND M. Mohammed IZIMER Mme Jacqueline GARRET-RICHARD Mme Joëlle LEMOUZY M. Jean-Yves PIAN Mlle Stéphanie MODDE M. Philippe CARBONNEL M. Alain LINGER

Membres absents:

M.	Patrick	CHAPUIS
M.	Lucien	BRENOT

M. Pierre PRIBETICH pouvoir à M. François REBSAMEN

M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE

M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD

Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MARCHAND

Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME

M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI

IVI. Womanica BERTITYOOT poavon a wine Badda WittsBooti

Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA

Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET

Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA

M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY

M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE

M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE

M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET: HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - OPH 21 : acquisition en VEFA de 17 logements (6 PLAi, 7 PLUS, 4 PLS), 44 rue en Paillery à Saint-Apollinaire

L'Office Public Départemental d'Habitations à Loyer Modéré (OPH 21) va réaliser une opération d'acquisition en VEFA de 17 logements collectifs situés 44 rue En Paillery à Saint-Apollinaire. Relevant de financements PLUS, PLAi et PLS, cette opération a été financée en 2007 au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre du Grand Dijon.

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, l'OPH 21, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de :

- 97 992,81 € pour surcoût de construction,
- 14 913,94 € pour surcharge foncière,

représentant respectivement 3,6 % et 0,54 % du coût prévisionnel TTC (2 757 200,53 €).

Il est précisé que le financement de ce programme repose sur le concours financier de la commune, du Conseil Général, du « 1% Logement », ainsi que sur l'apport de fonds propres par l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE:

- d'attribuer à l'OPH 21 17 boulevard Voltaire BP 4 21001 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 17 logements locatifs (6 PLAi, 7 PLUS, 4 PLS), situés 44 rue En Paillery à Saint-Apollinaire, deux subventions d'un montant total de 112 906,75 €, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH):
 - 97 992,81 € pour surcoût de construction,
 - 14 913,94 € pour surcharge foncière.
- de dire que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2008 ;
- de dire que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par l'OPH21, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Pour extrait conforme, Le Président Pour le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

1 4 NUV. 2008

Pierre PRIBETICH

1 4 NOV. 2008

Publié le Déposé en Préfecture le